

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faux actes de naissance dans le Woleu-Ntem : le procureur général tire la sonnette d'alarme

RUFIN Dikoumba a invité les autorités civiles, administratives et judiciaires à travailler de concert, pour préserver et sécuriser les états civils dans le Septentrion.

E. EBANG-MVE
Oyem/Gabon

LA Cour d'appel d'Oyem a ouvert, le 16 avril dernier, les travaux de la session criminelle ordinaire de l'année judiciaire 2020-2021. C'était à la faveur d'une cérémonie solennelle en la salle d'audience du tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. En présence du gouverneur du Woleu-Ntem, Jules Djéki, du préfet du Woleu, Brice Arcadius Moussirou, de la procureure près le tribunal de première instance d'Oyem, Périne Ada-Obiang, des chefs de corps et d'un nombreux public.

Occasion pour le procureur

général, Rufin Dikoumba de condamner vigoureusement le phénomène qui défraie actuellement la chronique dans le Septentrion, à savoir l'établissement des faux actes de naissance au profit des étrangers, par certains agents et responsables d'état civil. Une situation qui a pignon sur rue dans certains départements, notamment le Ntem et le Woleu, et qui ternit l'image de toute la province. Avant d'attirer l'attention des autorités et des populations de la province, sur le risque "encouru par la République, par le fossage des états civils dans le Woleu-Ntem". Non sans alerter sur "le danger de brader l'état civil du Gabon, où tous les tartempions qui viennent d'ailleurs, sont transformés en

Gabonais en quelques minutes, selon la volonté de certains mauvais agents et officiers d'état civil".

Le Ministère public a donc profité du début de la session criminelle pour tirer la sonnette d'alarme, sur un phénomène qui prend de l'ampleur, malgré les poursuites judiciaires qui sont en cours, à l'encontre de certains agents impliqués dans cette pratique. "La mise en danger d'un État, ce n'est pas seulement lorsqu'éclate la guerre civile ou la guerre avec un État voisin. La prédation d'un état civil est un autre danger tout aussi grave qu'une guerre engagée avec les voisins", a précisé le procureur général. Il a enfin invité toutes les autorités civiles, administratives et judiciaires à travailler de concert pour préserver et sécuriser les états civils dans le Septentrion.

Le premier président de la Cour d'appel, Ponce-Hugues Ndzanga, a de son côté exposé sur le bien-fondé d'une session criminelle au cours d'une année judiciaire. Et précisé que celle de cette année va s'étendre jusqu'au 17 mai prochain. Puis, il a révélé que la Cour aura à examiner et à juger 23 procédures pénales, dont les affaires de meurtres, viols sur mineurs de moins de 15 ans, tentatives de viol, coups mortels, tentative d'assassinat, coups et blessures volontaires, vols qualifiés, incendies volontaires, etc.

Il convient de noter que c'est un collège de 3 avocats commis d'office (dont 2 venus de Libreville) et 25 jurés qui vont tenter de défendre les accusés auprès des juges de la Cour, afin d'espérer des peines moins lourdes, voire des acquittements.

Cette session se tient dans le respect des mesures barrières dues à la Covid-19.



Photo: PME

Les officiels après l'ouverture des travaux de la session criminelle d'Oyem.

Le clin d'œil de *Lybek*



Koula-Moutou: une fillette de 11 ans fauchée par un chauffard



Photo: Damien MADEBE

La petite Élise Apali Pigalle dont les soins vont aussi exiger une rééducation adaptée.

D. M.
Koula-Moutou/Gabon

ÉLISE Apali-Pigalle, une fillette de 11 ans, a été fauchée par un véhicule, le 16 avril passé à Mandji, un quartier du 2e arrondissement de Koula-Moutou. Gravement blessée, elle a été admise d'urgence au pool chirurgie du Centre hospitalier régional Paul-Moukambi. D'après le témoignage de la victime elle-même, c'est au moment où elle se rendait à la pompe publique pour puiser de l'eau, qu'elle a été violemment percutée par une voiture à usage de transport suburbain (clando) va la percuter. Touchée sur le flanc gauche, la petite Élise a immédiatement été

transportée à Paul-Moukambi, où elle recevra aussitôt des soins appropriés.

Edwige Pegha, la grand-mère de la fillette, n'a pas encore porté plainte. Mais, selon cette dernière, cela ne saurait tarder. D'autant que l'accident vient compliquer l'existence de cet enfant à l'état de santé déjà précaire avant le choc. Selon les médecins, malgré les soins intensifs, il va falloir prévoir des séances de rééducation adaptées, pour qu'elle puisse recouvrer l'usage normal de sa jambe.

À propos du véhicule impliqué dans cet accident qui aurait bien pu coûter la vie à la gamine, les premiers éléments d'informations indiquent qu'il appartiendrait à un agent de la sécurité pénitentiaire.